



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE



Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 69
Membres présents : 49

- suppléés : 2
- représentés : 9

Votants : 58

Date de la convocation :
6 octobre 2017

Secrétaire de séance :
Christiane NANSOT

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 12 OCTOBRE à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 6 octobre 2017, s'est réuni à la Salle Antoine Vitez à Moreuil, sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, SAIN QUENTIN (Suppléante représentant Monsieur LECLABART, délégué de La Faloise) FLAMANT, ROUX, BLONDEL, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT, Messieurs AUBRY, BARRE, AMARA, COTTARD, BERTRAND Gilbert, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, DOUCHET, MONTAIGNE, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, LEVASSEUR, MICHELIN (Suppléant représentant Monsieur LECONTE, délégué de Fouencamps) CARON, TEN, DEPRET, DUTILLEUX, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, VAN DE VELDE, CHIRAT, DRAGONNE, PELTIEZ, SZYROKI et MAROTTE.

● Absents excusés :

Madame MARSEILLE (Pouvoir remis à Madame MARCEL) Monsieur FRANCELE (Pouvoir remis à Monsieur BARRE) Monsieur DURAND (Pouvoir remis à Madame FLAMANT) DESROUSSEAU (Pouvoir remis à Monsieur COTTARD) Monsieur VAN OOTEGHEM (Pouvoir remis à Monsieur LEVASSEUR) Monsieur SUIN, Monsieur HEBERT (Pouvoir remis à Madame PREVOST) Monsieur LECONTE, Monsieur LECLABART (Représenté par Madame SAIN QUENTIN, suppléante) Madame WU (Pouvoir remis à Monsieur CAPELLE) Madame HALL (Pouvoir remis à Monsieur BOULANGER) Monsieur BIECKENS (Pouvoir remis à Monsieur LAMOTTE)

Absents non excusés : Messieurs BINET, POTTIER, VERMEIL, PICARD, DALRUE et CLEMENT.

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCALN AU SEIN DE L'ASSOCIATION
DU SITE DE FOLLEVILLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes Avre Luce Noye, issue de la fusion de la Communauté de Communes Avre Luce et Moreuil et de la Communauté de Communes du Val de Noye au 1^{er} janvier 2017 ; conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de l'Association du site de Folleville ;

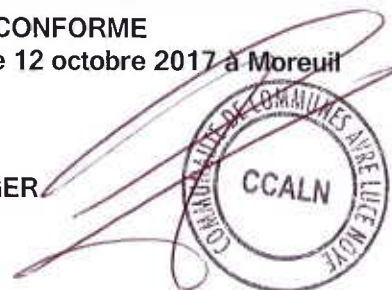
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

ont été désignés représentants de la CCALN au Conseil d'Administration de l'Association du site de Folleville, Monsieur Jacques HENNEBERT et Monsieur CHIRAT Michel.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait et délibéré le 12 octobre 2017 à Moreuil

Le Président,

Pierre BOULANGER



CCALN
144, rue du Cardinal Mercier
80110 MOREUIL
secretariat@avrelucenoye.fr

à

Sous-préfecture de Montdidier
7, rue Jean Dupuy
80500 MONTDIDIER

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION

A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2017

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
DELIB. : Convention d'occupation MDSI / CCALN	2017.12.10-1	/
DELIB. : Résiliations de marchés	2017.12.10-2	/
DELIB. : Convention avec le CDG80 pour la désignation d'un AFCI	2017.12.10-3	/
DELIB. : CCVN / CG 2016 et CA 2016	2017.12.10-4	(les documents vous seront envoyés ultérieurement) /
DELIB. : Décisions Modificatives aux BP 2017	2017.12.10-5	/
DELIB. : Affectation des résultats 2016 aux BP 2017	2017.12.10-6	/
DELIB. : Convention CCALN / Grand Roye / Déchetterie d'Ailly-sur-Noye	2017.12.10-7	/
DELIB. : Désignation des représentants de la CCALN au sein de l'Association du site de Folleville	2017.12.10.8	/

Pol
Le Président,
Pierre BOULANGER



FAIT A MOREUIL, le 31 OCTOBRE 2017

Cachet de la collectivité et signature

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.

SOUS PREFECTURE
DE MONTDIDIER

- 2 NOV. 2017

ARRIVÉE